



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 avril 2023

Objet de la délibération

SUBVENTIONS 2023 AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le vingt-sept avril deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt avril deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Alain HASCOËT , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY À Yves GUYOT , Joël TRÉCANT À Anne-Laure LE DOUSSAL , André HARTEREAU À Pascal LE LIBOUX , Martine JOURDAIN À Valérie MAHÉ , Stéphane LOHÉZIC À Michèle DOLLÉ, Guillaume KERRIC À Gwendal HENRY, Pierre-Yves LE BOUDEC À Aurélia HENRIO , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ À Fabrice LEBRETON.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Marie-Françoise CÉREZ désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Politique de la Ville

N° 2023.04.011

SUBVENTIONS 2023 AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

En conformité avec la programmation des crédits Politique de la Ville suite à l'appel à projets 2023, il convient de verser aux organismes et partenaires les subventions afférentes validées lors du Comité des financeurs du Contrat de Ville du 8 mars 2023.

Porteurs de Projet	Actions	Subventions Ville Hennebont
CADRE de Vie et Renouveaulement Urbain		
Optim'ism	Aux arbres citadin-nes !	500 €
COHESION SOCIALE		
EPCC... TRIO...S	Au fil d'une vie. L'équilibre, qu'est-ce que c'est ?	400€
GVH Tennis de table	Programme de sensibilisation à la cyber violence par le tennis de table	500 €
Stétho'Scop	Démarche participative en santé sur le QPV d'Hennebont	1 000 €
SESAM	Promouvoir une dynamique de soutien à la parentalité	1000€
Association DYKTIA	Soutien à l'éducation aux usages numériques	500€
Book Hémisphères	Promouvoir des ateliers de lecture, le réemploi du livre et les emplois en insertion	1 000 €
Défis	Repair café numérique. Accompagner les habitants sur leurs besoins et usages numériques.	500 €
EPCC Trio...S	Séjour Classe transplantée « musique et équilibre »	500 €
J'ai vu un documentaire	Journal de quartier vidéographique	1 500€
Théâtre à la coque	Résidence en milieu scolaire : Fanny Bouffort pour « De l'or au bout des doigts » à l'école Paul Eluard	250 €
Cordée cordage	Monter à bord le temps d'un goûter ou de grandes traversées	3 000€
Cordée cordage	Prendre de la hauteur et trouver son équilibre	3 000€

Association Poignée de mots	Cours de français aux adultes	250€
Optimism	Collectif Syklett, développer la mobilité à vélo	500 €
Trouve ta voix	Prise de parole dans le quartier d’Hennebont : Parlons biens, parlons mieux	2 000 €
Aviron Hennebontais	Découverte de l’aviron et des métiers du nautisme	500€
Espace Satori	Parkourons ensemble pour la Laïcité	1 000 €
Hennebont Lochrist Handball	Présence hebdomadaire – stage Keriou Ker / Kerlano – fête de quartier – Estivales – Soirée handball	1 000€
UFOLEP	Mise en place de sessions d’activités sportives pour les jeunes tous les mercredis	1 000€
UFOLEP	UFOBABY, l’aventure motrice des tout petits	1 300€
UFOLEP	Dispositif « Toutes sportives »	500€
PIMMS	Permanence d’accès aux Droits	500 €
PIMMS	Véhicule adapté labélisé France service parcours dans les quartiers Politique de la Ville	500 €
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
BGE	CitésLab	500 €
AGORA	La route vers l’emploi	1 500€

Les subventions sus citées sont celles octroyées par la ville d’Hennebont.
 S’agissant des sommes positionnées par la Caf, lors de la programmation 2023, il appartiendra à la Ville de reverser les subventions aux associations concernées dès la notification officielle parvenue.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L2121-29 et suivants,
Vu l’avis du Bureau Municipal en date du 04 04 2023,
Vu l’avis de la Commission « Vie » en date du 11 04 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement des sommes octroyées par la Ville aux associations bénéficiaires,
- **DIT QUE** la dépense sera inscrite aux comptes 6574 et 65541,
- **DIT QUE** qu'il conviendra ultérieurement de reverser les subventions octroyées par la CAF aux associations dès lors que la notification sera parvenue.

Délibération adoptée par 26 voix pour et 5 abstention(s) (Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Julien LE DOUSSAL), **et 2 n'ayant pas pris part au vote** (Laure LE MARÉCHAL, HILAL SAFAK),

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr